

## DECISION DU MAIRE

**Mairie  
De  
ST-JEAN-EN-ROYANS  
(Drôme)**

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

Vu la délibération n°22 du 2 juin 2020 délégrant au Maire le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la problématique du logement saisonnier et la commune souhaitant soutenir son intercommunalité dans ses difficultés de recrutement de personnel saisonnier,

Considérant que la commune dispose d'un logement libre à ce jour, d'une superficie de 79m2 situé rue des Ecoles,

### DECIDE

- de signer la convention en annexe de la présente pour la mise à disposition d'un logement communal à la Communauté de Communes Royans Vercors pour un loyer de 150 € par mois pour une durée de deux mois soit du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2025.

**N°5-2025**

**OBJET :**

**Mise à disposition logement  
communal à la CCRV**

Fait à Saint-Jean-en-Royans le 26 juin 2025

Le Maire,



Christian MORIN

